



*Compte-rendu*  
*de la réunion du*  
*Conseil Municipal*  
*du*  
*19 Décembre 2017*

# CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 19 décembre 2017

L'an deux mille dix-sept, le 19 décembre, le Conseil Municipal de la Commune de Sérent dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Alain Marchal.

Date de la convocation : le 13 décembre 2017

PRESENTS : Alain MARCHAL, Rémy BRULE, Alain PIERS, Céline OLIVIER, Claire MARQUENIE, Michel LEQUITTE, Jean-Eudes DAVID, Alain GILLOT, Marie-Paule DENOS, Denis BARRE, Françoise BLANCHARD, Martial GUYOT, Soizig TEXIER, Anne MOISAN, Jérôme FABLET, Cindy LE ROCH

ABSENT DONNANT POUVOIR : Christel BARBOTEAU donnant pouvoir à A. Piers  
Sandrine BARBIER donnant pouvoir à C. Marquenie  
Virginie SABLE donnant pouvoir à C. Olivier  
Yoann BEUNEL donnant pouvoir à R. Brulé

ABSENTS : Carole CHOPELIN

Membres en exercice : 21

Membres présents : 16

Membres absents : 4

Procurations : 4

Votants : 20

Mme F. Blanchard a été élue secrétaire de séance

### 1- TARIFS 2018

Au regard des propositions émises en commission finances, le Maire invite M. Brulé à présenter ce point.

Vu l'avis de la commission finances  
sur proposition de Monsieur le Maire,  
après en avoir délibéré,  
après vote à l'unanimité

Le Conseil Municipal **décide** :

- **D'approuver les tarifs municipaux tels qu'ils sont proposés dans les tableaux joints à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.**

## TARIFS COMMUNAUX 2018

TARIFS COMMUNAUX 2018		
	Désignation	Vote du Conseil
Equipement ou service	Modalités tarifaires	
<b>TRAVAUX DIVERS</b>	Par heure ouvrier	30,00 €
	Par heure tracto pelle <i>(avec chauffeur uniquement pour les travaux de réparation)</i>	60,00 €
	<i>Journée Nacelle</i>	159,00 €
	<i>Uniquement pour collectivité avec chauffeur agréé restitution plein d'essence effectué</i>	
<b>TERRE</b>	le m <sup>3</sup>	3,25 €
<b>Animaux errants</b>	capture + garde journée	33,00 €
	journée supplémentaire	16,00 €
<b>lutte contre les rongeurs</b>	Sachet souricide (40 g)	0,50 €
	Sachet raticide (50 g)	0,50 €
<b>PESAGE</b>	Tarif unique	4,60 €
	Tarif pour Industriels	2,75 €
<b>DROITS DE PLACE</b>	Par ml (mini 2,00 €)	0,45 €
	Camion déballeur	37,00 €
	Occupation régulière du domaine public au m <sup>2</sup> (terrasse...)	0,70 €
	Occupation ponctuelle du domaine public au m <sup>2</sup> (terrasse...)	0,50 €
<b>REPRODUCTION DE DOCUMENTS</b>	Photocopies - impressions :	
	La page	0,30 €
	La page si sup. à 10	0,25 €
	le A4 couleur	1,00 €
	le A3 couleur	1,50 €
	Cadastre (impression plans)	
	La page A4	0,40 €
	La page A3	0,60 €
	<i>(sans valeur juridique)</i>	
	Télécopie la page	0,50 €
<b>MEDIATHEQUE MUNICIPALE</b>	Adhésion famille	18,00 €
	Adhésion personne seule prêts livres	10,00 €
	caution	50,00 €
	Impression de documents noir et blanc (la feuille)	0,30 €
	Impression de documents couleur (la feuille)	1,00 €
	Vente d'ouvrage imprimés livres	1,00 €
	livres poches, revues	0,50 €
	cd-cd rom	2,00 €
	Connexion à Internet	Gratuit

## TARIFS COMMUNAUX 2018

TARIFS COMMUNAUX 2018		
Désignation		Vote du Conseil
Equipement ou service	Modalités tarifaires	
<b>PODIUM</b> (Montage & démontage)	Prestation assurée par les agents municipaux	87,00 €
<b>CIRQUE</b>	Pour les petits cirques	40,00 €
	Pour les grands cirques	120,00 €
Ces tarifs sont applicables pour les 2 premiers jours d'implantation, au-delà, ce tarif est applicable quotidiennement		
<b>CREUSAGE FOSSES AU CIMETIERE</b>	Fosse simple	140,00 €
	Fosse double	175,00 €
	Fosse réduite enfant moins de 7 ans	gratuit
	Opération d'exhumation	140,00 €
	Taxe d'inhumation (cercueil, urne, dispersion des cen	45,00 €
<b>CONCESSION CIMETIERE - CAVURNE</b>	Emplacement 15 ans	134,00 €
<b>CONCESSION COLUMBARIUM</b>	Emplacement 15 ans <i>renouvellement 134 €</i>	540,00 €
<b>Nouveaux caveaux</b>	caveau 2 places	920,00 €
	caveau 3 places	1 020,00 €
<b>CAVEAUX PREEXISTANTS</b>	Caveau 1 place	325,00 €
	Caveau 2 places	435,00 €
	Caveau 3 places	545,00 €
<b>SALONS FUNERAIRES</b>	Forfait 72 h (défunt sérentais)	220,00 €
	Forfait 72 h (défunt extérieur)	270,00 €
	Journée supplémentaire (défunt sérentais)	53,00 €
	Journée supplémentaire (défunt extérieur)	70,00 €
	Forfait séjour chambre froide par 24 heures	49,00 €
	Prestation financière* (à défaut d'entretien de l'utilisateur)	49,00 €
<b>VACATIONS FUNERAIRES</b>		25,00 €
<b>Courts de tennis</b>	1 heure de court (+ de 18 ans)	Gratuit
	1 heure de court (- de 18 ans)	Gratuit

SALLES	Objet	Vote du Conseil	
		Sérentais	Extérieurs
<b>SALLE DES FÊTES</b>	<b>Salle</b> <b>(gratuit pour les "20 ans de Sérent") :</b>		
	- Mariages, banquets, repas ( <i>midi et soir</i> )	180,00 €	226,00 €
	- Bals, Fest-noz ou autres manif. payantes	193,00 €	247,00 €
	- Forfait soir + midi (j+1)	193,00 €	247,00 €
	- Fêtes famille - Arbre de Noël - Autres fêtes - théâtre - Repas ou buffet-lunch - Bals de mariage - Expositions - Etc ... (12 h à 19 h ou 19 h à 2 h)	153,00 €	218,00 €
	- Réunions ou Vins d'honneur ( <i>gratuit pour les associations locales</i> )	87,00 €	120,00 €
	<b>Cuisine (avec la vaisselle)</b> <b>(gratuit pour les "20 ans de Sérent")</b>		
- Mariages - Fêtes de famille - Banquets - Etc ...	180,00 €	226,00 €	
<b>Salle + Cuisine</b>			
- Forfait 2 jours consécutifs	520,00 €	658,00 €	
<b>Vaisselle</b>			
- Vaisselle sans utilisation de la cuisine	48,00 €	48,00 €	
- Verres pour vin d'honneur	24,00 €	24,00 €	
- Utilisation du lave-vaisselle (sans location de la cuisine)	24,00 €	24,00 €	
- Tasses + percolateur	24,00 €	24,00 €	
<b>Caution</b>			
- exigée au moment de la remise des clés*	400,00 €	400,00 €	
<b>Arrhes</b>			
Pour une journée		50% location	
Pour deux jours		50% location	
<b>MAISON DE LA COMMUNE</b>			
- Réunions ou Vins d'honneur ( <i>gratuit pour les associations locales</i> )	71,00 €	108,00 €	
- Lunch - Buffet (journée jusqu'à minuit)	153,00 €	218,00 €	
- Caution exigée au moment de la remise des clés*	150,00 €	150,00 €	
<b>SALLE DE SPECTACLE</b>			
- Associations (Location journée)	153,00 €	218,00 €	
- Caution exigée au moment de la remise des clés*	350,00 €	350,00 €	
<b>SALLE DE SPORTS</b>			
- Associations (Location journée)	153,00 €	218,00 €	
- Caution exigée au moment de la remise des clés*	350,00 €	350,00 €	

## 2- BUDGET PRINCIPAL : DECISION MODIFICATIVE N°4

M. le Maire indique qu'afin de prévoir les crédits de fonctionnement pour le terme de l'année civile et prévoir les réserves d'investissement jusqu'au vote du prochain budget, il est nécessaire d'apporter quelques aménagements budgétaires.

Sur proposition de Monsieur le Maire,  
 après en avoir délibéré,  
 après vote à l'unanimité,  
 Le Conseil Municipal **décide** :

- **D'approuver les dispositions de la décision modificative dans les conditions énoncées ci-après :**

FONCTIONNEMENT					
dépenses			recettes		
012	<b>Charges de personnel et assimilées</b>	6 500,00 €	042	<b>Opérations d'ordre entre sections</b>	6 500,00 €
6453	Cotisations caisse de retraite	6 500,00 €	722	Travaux en régie	6 500,00 €
		<b>6 500,00 €</b>			<b>6 500,00 €</b>
INVESTISSEMENT					
dépenses			recettes		
152	<b>Acquisition de Matériels</b>	10 000,00 €			
20421	Subv. Privé - Biens matériels	10 000,00 €			
21578	Autres matériels et outillages de voirie	- 44 000,00 €			
2182	Matériel de transport	13 000,00 €			
2188	Autres biens mobiliers	31 000,00 €			
160	<b>Terrain de rugby</b>	150 000,00 €	160	<b>Terrain de rugby</b>	166 500,00 €
2312	terrains	150 000,00 €	1641	Emprunt	166 500,00 €
040	<b>Opérations d'ordre entre sections</b>	6 500,00 €			
2312	terrains	6 500,00 €			
		<b>166 500,00 €</b>			<b>166 500,00 €</b>

### **3- APPROBATION DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE**

M. le Maire rappelle que la Loi de modernisation civile a créé le Plan Communal de Sauvegarde qui doit être instauré dans toutes les communes. En collaboration avec l'association EGEE, ce document vise à répertorier les risques majeurs sur la commune et à gérer les secours lors d'évènements exceptionnels. Plusieurs séances ont été organisées pour élaborer ce document. Des élus et du personnel, identifiés dans le PCS, seront sollicités pour participer à la cellule de crise. Une nouvelle réunion de travail devra être programmée pour que chacun des acteurs acquiert les connaissances nécessaires pour pouvoir être opérationnel en cas de problème. Un Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) à l'adresse de la population sera élaboré dans les plus brefs délais.

Sur proposition de Monsieur le Maire,  
 après en avoir délibéré,  
 après vote à l'unanimité  
 Le Conseil Municipal **décide** :

- **D'approuver le Plan Communal de Sauvegarde pour la commune de Sérent**

### **4- RENOUELEMENT DE LA CONVENTION AVEC LA SAUR POUR LE CONTROLE ET L'ENTRETIEN DES APPAREILS DE DEFENSE CONTRE L'INCENDIE**

M. le Maire explique que dans le cadre de la sécurité incendie sur la Commune, il est indispensable de procéder à l'entretien préventif des poteaux et bouches d'incendie. A ce titre, le prestataire accepte une mission de surveillance, d'entretien et de petites réparations des appareils de lutte contre l'incendie situés sur le domaine public dépendant du territoire de la collectivité. Il est proposé

de renouveler la convention avec la SAUR pour une durée de 6 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018. L'entretien du parc (près de 100 bornes incendie) sera effectué annuellement par tiers.

Sur proposition de Monsieur le Maire,  
après en avoir délibéré,  
après vote à l'unanimité  
Le Conseil Municipal **décide** :

- **D'autoriser le maire à signer la convention avec la SAUR portant sur le contrôle et l'entretien des appareils de défense contre l'incendie.**

#### **5- AUTORISATION DONNE AU MAIRE D'ESTER EN JUSTICE**

M. le Maire précise que M. Gounaud, Rédacteur en chef du journal le Ploërmelais a été condamné à payer une amende de 3000 € dans le cadre de la diffusion des fausses nouvelles relatives à l'arrivée de migrants. Le Tribunal a considéré que le photomontage a constitué une infraction de nature à compromettre l'ordre public. Cependant, M. Gounaud faisant appel de cette décision, il propose de l'autoriser à poursuivre cette action en justice et à demander réparation du préjudice subi.

Sur proposition de Monsieur le Maire,  
après en avoir délibéré,  
après vote à l'unanimité  
Le Conseil Municipal **décide** :

- **Suite à la décision de M. Gounaud d'interjeté appel devant la cour d'appel de Rennes, d'autoriser le maire à ester en justice dans le cadre de l'affaire opposant la commune au journal le Ploërmelais**

#### **6- Modification du tableau des emplois**

M. le Maire indique qu'au regard des besoins de service, il est proposé de créer un poste d'adjoint technique et un poste d'agent de maîtrise (en lieu et place d'un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe). Dans ce dernier cas il s'agit de créer un poste de « responsable de l'entretien ménager des locaux ».

Sur proposition de Monsieur le Maire,  
après en avoir délibéré,  
après vote à l'unanimité  
Le Conseil Municipal **décide** :

- **De modifier comme suit le tableau des emplois :**

Situation ancienne	Situation nouvelle au 19/12/17
<p style="text-align: center;"><b><u>FILIERE TECHNIQUE</u></b></p> <p>1 adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe  7 adjoints techniques principaux de 2<sup>ème</sup> classe  (Dont 2 TNC 28H)</p> <p>5 adjoints techniques  Dont 1 T.N.C. à 27 h / par semaine  1 T.N.C. à 28 h /semaine  3 temps complet</p>	<p style="text-align: center;"><b><u>FILIERE TECHNIQUE</u></b></p> <p><b>1 agent de maîtrise (TNC 28 h)</b>  1 adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe  <b>6</b> adjoints techniques principaux de 2<sup>ème</sup> classe  (Dont <b>1</b> TNC 28H)</p> <p><b>6</b> adjoints techniques  Dont 1 T.N.C. à 27 h / par semaine  1 T.N.C. à 28 h /semaine  <b>4</b> temps complet</p>

## **7- CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION DU MORBIHAN AUTORISANT L'ADHESION DE LA COLLECTIVITE AU SERVICE DE CALCUL DES ALLOCATIONS D'AIDE AU RETOUR A L'EMPLOI**

M. le Maire explique qu'un agent municipal actuellement en disponibilité pour convenance personnelle est sans emploi. A ce titre il sollicite auprès de la commune des allocations d'aide au retour à l'emploi. La complexité juridique de cette demande suppose l'appui du service du CDG 56 pour calculer le montant de l'éventuelle indemnité.

Le Maire sollicite l'accord du conseil pour signer cette convention dont le coût est de 245 € pour un fonctionnaire titulaire.

Sur proposition de Monsieur le Maire,  
après en avoir délibéré,  
après vote à l'unanimité  
Le Conseil Municipal **décide** :

- **D'autoriser le maire à signer une convention avec le centre de gestion du Morbihan permettant l'adhésion de la commune au service de calcul des allocations d'aide au retour à l'emploi.**

## **8- QUESTIONS DIVERSES**

### ***a- Pôle sportif***

M. le Maire fait part à l'assemblée du résultat de la consultation portant sur la réalisation de terrains de sports en herbe pour la pratique du rugby et football. 6 entreprises ont répondu et ont présenté des variantes. L'offre la mieux disante a été celle de ART DAN (Carquefou) pour un montant de 455 286,48 € HT.

### ***b- Projets en cours :***

Le projet de pump park pourrait être jumelé avec celui d'un parcours de santé. La réalisation d'un espace pour les boulistes (transformation d'un ancien hangar) est également envisagée. Plusieurs sites sont à l'étude « à proximité du pôle animation » près du pôle santé, au Nord de l'étang près de la route de Plumelec.

Les études relatives à la réalisation d'une boucherie, la réhabilitation de la salle de spectacles, l'aménagement de la rue des tilleuls et la réalisation d'un nouveau lotissement « rue du paradis » progressent. Un nouveau dentiste vient de s'installer dans les locaux commerciaux.

### ***c- Départ du CMB***

M. le Maire fait part de la rencontre avec les directeurs départementaux et de secteur du CMB. Il indique que ces derniers restent sur des logiques strictement commerciales au détriment de la qualité du service bancaire auprès des citoyens de Sérent. Il invite les élus à poursuivre les actions pour désapprouver cette attitude plutôt méprisante au regard des clients.

### ***d- Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT)***

M. le Maire indique que le conseil communautaire sera invité à arrêter le SCOT du Pays ce mercredi 20 décembre. Il rappelle son hostilité à ce projet qui ne fait que renforcer les pôles urbains déjà structurés au détriment des petites communes rurales qui ne pourront prétendre à une réelle dynamique commerciale, économique et démographique. A Sérent à court terme, les possibilités de construction en zones rurales vont fortement baisser. Au niveau intercommunal il est regretté l'absence de projet politique et l'unique articulation autour du triptyque Guer, la Gacilly Malestroit.

*e- Dissolution du GSF*

M. J.E David donne lecture de la décision du Conseil d'Etat impliquant la dissolution du Groupement Syndical Forestier (GSF). Il sera procédé à un transfert des propriétés boisées à la commune.

*f- Stationnement sauvage rue du paradis*

M. A. Gillot fait part du problème du stationnement sauvage rue du paradis et des incivilités qui l'accompagnent. Il apparaît nécessaire d'améliorer la signalisation et l'information au public pour qu'il soit pris le réflexe de stationner sur le parking central.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 45.

**Fait et délibéré en Mairie, les jour mois et an que dessus.**